

Appel à projets 2013

Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Dates limites de réception des dossiers de candidature : 13 mars et 20 août 2013

Contexte

La décentralisation des politiques sociales et la promulgation de lois plaçant l'utilisateur au centre des décisions ont conduit les acteurs gérontologiques à mieux prendre en compte les besoins et attentes des personnes âgées et à les impliquer davantage dans les politiques les concernant. Par ailleurs, de nombreux retraités aspirent à rester le plus longtemps possible engagés dans la vie de leur quartier ou de leur village et à contribuer au développement de leur territoire.

Cependant, la prise en compte de leurs compétences et de leur parole se heurte à une organisation sociale qui stigmatise le vieillissement, cloisonne les âges et prive de nombreuses personnes âgées de liens sociaux, à domicile comme en collectivité, les conduisant à la solitude, au repli sur soi et au sentiment d'inutilité. La paupérisation annoncée de la population retraitée renforce ces risques.

Témoin de ces évolutions, la Fondation de France entend soutenir des initiatives d'intérêt général qui contribuent à l'émergence, à l'organisation et à la pérennisation de liens sociaux pour les personnes âgées et qui valorisent leurs compétences.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets vise donc à soutenir des actions innovantes ou expérimentales qui favorisent l'implication et la participation des habitants âgés dans tous les domaines de la vie locale et leur reconnaissance comme citoyens à part entière, acteurs du développement local à titre individuel et en tant que groupe social. Il convient donc de leur offrir des opportunités d'expression et d'engagement, de participation jusqu'au bout de la vie aux évolutions de la société, en particulier technologiques, tout en anticipant et en accompagnant les ruptures ou pertes liées au vieillissement.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Les trois axes de l'appel à projets s'adressent aux :

- établissements et services publics et privés non lucratifs (EHPAD, Petites unités de vie, accueils de jour, de nuit, temporaires, unités protégées, SAD, SSIAD, etc.);
- associations à but non lucratif;
- communes, Établissements publics de coopération intercommunale (Epci), Groupements d'intérêt public (Gip);
- offices HLM.

Axe 1 – Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'agir sur son territoire

Il s'agit de permettre aux personnes de préserver leur autonomie, un pouvoir sur leur propre vie et sur l'environnement local, de restaurer leur sentiment de pouvoir compter sur les autres et d'être utiles. Les projets pourront :

- encourager la parole des plus âgés et les échanges entre habitants de tous âges autour de projets communs ;
- inventer de nouveaux lieux de sociabilité, d'écoute, d'échanges, d'information pour favoriser les initiatives d'habitants ;
- faire des établissements et services existants ou futurs, des lieux-ressources pour les habitants ;
- encourager la conception d'habitats et de lieux d'accueil alternatifs, ouverts sur leur environnement, favorisant la mixité sociale, la réflexion autour du vieillissement et son anticipation

(habitats participatifs, groupés, autogérés) et contribuant à des dynamiques locales de développement.

Nota bene: en matière d'habitat, la Fondation de France ne finance ni la construction ni les études techniques s'y rapportant. Elle soutiendra uniquement les projets d'intérêt collectif.

Exemples de projets soutenus

Recueil sur la mémoire d'un quartier en réhabilitation; extension d'un foyer-logement du village pour accueillir des scolaires dans le réfectoire et les permanences des services publics et paramédicaux trop éloignés.

Axe 2 - Mettre les nouvelles technologies au service du lien social

Il s'agit de favoriser la continuité ou la création de liens sociaux et solidaires via des solutions technologiques conçues avec les personnes âgées et adaptées à leurs attentes. Les initiatives devront :

- permettre une meilleure connaissance des attentes et besoins en matière de lutte contre l'isolement grâce aux nouvelles technologies ;
- favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne tout en préservant ou renforçant l'intégration sociale et les solidarités de proximité (voisinage, famille, amis...);
- améliorer la participation à la vie citoyenne, aux décisions et/ou au développement du territoire ;
- prendre en compte l'évaluation de l'impact de l'utilisation des nouvelles technologies sur l'intégration et la participation sociale des personnes âgées.

Nota bene: la Fondation de France ne finance pas les technologies visant uniquement la sécurisation de la personne dans et hors et de son domicile ni les études techniques ou de marché préalables à la commercialisation d'un produit.

Exemples de projets soutenus

Ateliers multimédia ouvert aux habitants du quartier dans un foyer-logement; création d'un blog par des jeunes formés au recueil de récit de vie auprès de personnes âgées; ateliers de photographie numérique pour des personnes âgées désireuses de valoriser le patrimoine de leur territoire.

Axe 3 – Anticiper et accompagner les étapes et les ruptures qui marquent le vieillissement

Il s'agit, en mutualisant les ressources et les compétences des différents acteurs concernés, de lutter contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et la ségrégation des âges et d'être attentifs ensemble aux pertes et aux ruptures qui risquent de conduire à l'isolement et au retrait subi de la vie de la cité, voire à des situations de détresse.

Les projets devront :

- organiser et coordonner, à l'échelle d'un territoire et en tenant compte de ses spécificités, une veille autour des personnes les plus vulnérables ;
- soutenir les solidarités familiales, de voisinage, les réseaux de professionnels et de bénévoles qui entourent les personnes âgées ;

- développer des lieux de réflexion collective sur les enjeux individuels du vieillissement.

Exemples de projets soutenus

Formation de visiteurs bénévoles ; « accueil-tutorat » des entrants en maison de retraite ; création d'un café pour accueillir, écouter, informer et orienter les personnes âgées en difficulté repérées sur un territoire.

Critères de sélection

Le jury privilégiera les projets associant les personnes les plus isolées ou en situation de précarité ainsi que les personnes très âgées tout en prenant en compte les autres habitants du territoire.

Ces projets doivent être :

- définis et portés - autant que possible - par les personnes âgées elles-mêmes ou en tant que groupe social ;
- construits à partir d'un diagnostic territorial des attentes et des besoins des habitants âgés et des autres habitants, en prenant en compte les mutations sociales ;
- bâtis sur des réponses non strictement médico-sociales, en favorisant la mobilisation ou le travail en commun des acteurs locaux gérontologiques et non gérontologiques ;
- destinés à améliorer l'implication de personnes âgées dans des solidarités de proximité ou intergénérationnelles en favorisant l'ouverture des structures d'accueil ou d'hébergement sur la vie locale ;
- attentifs à apporter des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires.

Les modalités de soutien

Les aides sont accordées sous la forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (2 à 3 ans) d'un montant moyen de 10 000€, déterminé en fonction des besoins du projet et de son caractère novateur. Elles portent sur les dépenses d'investissement ou de fonctionnement, hors fonctionnement régulier et missions finançables par les politiques publiques ou relevant d'obligations légales. La Fondation de France peut également financer l'intervention d'un consultant pour une meilleure structuration des actions.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Démarches participatives

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

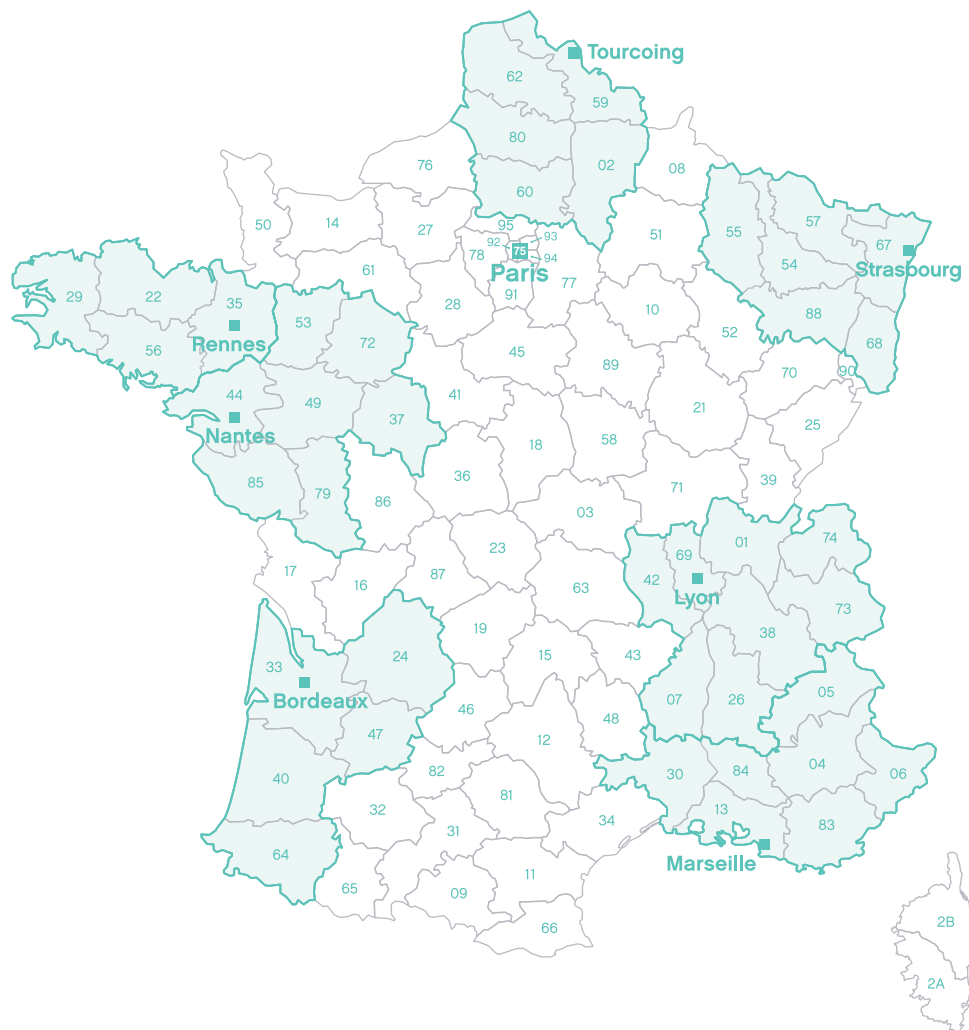
Comment répondre ?

Téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*), le dossier de candidature doit impérativement être envoyé sous forme papier en double exemplaire au plus tard **le 13 mars ou le 20 août 2013** à la délégation régionale concernée (voir carte) ou au siège de la Fondation de France pour les projets des territoires de Lorraine-Alsace et ceux non couverts par ces délégations.

Par ailleurs, le dossier doit également être envoyé par courriel **EN FORMAT WORD UNIQUEMENT** à la délégation de votre région ou à l'adresse suivante : personnesagees@fdf.org

Une logique de proximité

La Fondation de France a implanté sept délégations régionales à Lille-Tourcoing, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau avec le siège et traitent au niveau local et régional plusieurs appels à projets. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs et les bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.



France (hors délégations) et Lorraine-Alsace

Programme **Personnes âgées**

40 avenue Hoche
75008 Paris

Tél.: 01 44 21 31 31

personnesagees@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél.: 05 56 52 03 07
aquitaine@fdf.org

Bretagne

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél.: 02 99 38 24 22
bretagne@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

23 bd Constantin Descat
CS 20327
59336 Tourcoing cedex
Tél.: 03 20 11 80 90
nord@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél.: 02 51 83 20 70
loire@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél.: 04 91 90 08 77
provence@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél.: 04 72 10 92 30
rhone@fdf.org

Avec les 700 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 100 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**